

# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISEE ?

## Qu'est ce que c'est ?

La conduite supervisée permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de mini conduite accompagnée. C'est au terme des 20h de formation avec enseignant professionnel que la C.S. peut commencer. Elle débute par un RDV préalable en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à cela afin de dispenser ses conseils aux deux parties.

## Avantages de la conduite supervisée:

Acquérir plus d'expérience pratique et approfondir ses acquis.

Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique...

... Ou Maintenir un niveau déjà acquis entre 2 examens suite à un échec.

## Conditions d'accès:

Avoir plus de 18 ans.

Accord de l'assureur du véhicule utilisé.

Avoir réussi l'épreuve du code de la route.

Avoir effectué au moins les 20h de conduite obligatoire avec un moniteur professionnel et diplômé ou avoir échoué à un examen pratique.

Bénéficier de l'aval de votre formateur afin de confirmer que le niveau du candidat permet de partir en conduite supervisée.

La C.S. peut être choisi lors de l'inscription ou suite à un échec.

## Conditions pour être accompagnateur:

Etre titulaire du permis depuis plus de 5 ans (sans interruption), obtenir l'accord de l'assureur. Mentionner le nom dans le contrat. Plusieurs accompagnateurs possible même hors cadre familiale.

**Attention:** la conduite supervisée n'engendre pas de bonus point tel que l'offre la conduite accompagnée. Vous aurez 6 point la 1ère année de conduite solo, puis 2 points par an pendant 3 ans pour obtenir vos 12 points (hors infractions, hors stages), ni de bonus en terme d'assurances.

La conduite supervisée ne remplace pas les cours d'un moniteur diplômé pour atteindre un niveau. C'est une action complémentaire à un niveau déjà atteint. Si votre moniteur ne vous le conseille pas, cela veut dire que vous n'avez pas atteint le niveau d'autonomie suffisant pour permettre la C.S. N'oubliez pas que votre accompagnateur n'est pas professionnel et ne dispose pas de double commandes.